



ZONE DE DISTRIBUTION : ROLLEVILLE

Conclusion sanitaire

2022

La présence de produits de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 22 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 437 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ROLLEVILLE SOURCE 74-7-51, ROLLEVILLE SOURCE 74-7-52, YPORT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 5648 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « LHSM »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 22
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 16
Valeur moyenne : 39,5 mg/L
Valeur maxi : 43,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Nombre de mesures : 320
Conformité : 0 %
Valeur maxi : 0,618 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,17 mg/L
Valeur maxi : 0,17 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 28,6 °f
Valeur maxi : 29,6 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Information aux habitants

Qualité de l'eau

L'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS), qui procède régulièrement aux analyses réglementaires sur l'eau potable distribuée, a intégré depuis quelques mois le suivi d'un certain nombre de métabolites de pesticides qui sont des produits de dégradation des substances chimiques utilisées depuis des années sur les cultures. Certains sont jugés « pertinents » par les autorités sanitaires (pouvant présenter un risque) d'autres « non pertinents ».

Parmi ces nouveaux paramètres figurent le chloridazone desphényl et le chloridazone méthyl desphényl qui sont des produits de dégradation du chloridazone, herbicide utilisé jusqu'en 2020 principalement pour le traitement des betteraves. Ces deux molécules ont été considérées en 2020 par l'Agence Nationale De Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) comme métabolites « pertinents » en vertu du principe de précaution.

Ces nouveaux paramètres ont été détectés sur l'eau distribuée sur votre commune.

Un seuil sanitaire à 3 µg/L a été fixé de façon provisoire pour ces molécules par le Haut Conseil en Santé Publique en mai 2022 dans l'attente d'une réévaluation du caractère pertinent de ces métabolites par l'ANSES.

Les valeurs mesurées sur l'eau distribuée sur votre commune sont aujourd'hui largement inférieures à ce seuil sanitaire de 3 µg/L. Vous pouvez par conséquent utiliser et consommer l'eau du robinet sans aucun risque et sans aucune restriction.

Toutefois, les teneurs mesurées dépassent la limite de qualité de 0,1 µg/L, limite fixée en 1980, et correspondant au seuil de détection des méthodes d'analyses disponibles pour les pesticides recherchés à cette époque. Même si cette limite n'a aucune valeur sanitaire la fiche de synthèse établie par l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2022 sur votre commune, fait apparaître un indice global de qualité noté B indiquant qu'un plan d'actions doit être mis en place pour retrouver une eau de meilleure qualité.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine étudie, au travers de son Schéma Directeur Eau Potable, les solutions techniques à mettre en œuvre sur les ressources impactées par ces métabolites.